

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille – 01200 Valserhône  
☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@ccpb01.fr

## DECISION DU PRESIDENT

### N° 23-DP018

#### **Objet : Prêt à usage au profit de la société GAEC LA LECHERE**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L2122-22, L2122-23, L5211-1, L5211-2 et L5211.10,

**VU** la délibération n°22-DC111 du 17 novembre 2022 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

**VU** la décision 21-DP060 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 entérinant le contrat de prêt à usage concernant les parcelles cadastrées 458 ZC 62, lieudit « En Boutout », 458 ZC 323, lieudit « En Breuliet », 458 ZC 58 – 59 – 60 – 233, lieudit « les Vignes », 458 ZC 128, lieudit « En Crozet », et 458 ZC 350p – 354 – 376 – 378, lieudit « En Ségiat », pour une superficie totale d'environ 80.114 m<sup>2</sup>, situées à Valserhône (Ain) commune déléguée de Châtillon en Michaille, au profit du GAEC LA LECHERE, dont le siège social se situe à Valserhône (Ain) 625 chemin de la fin du Chêne, représentée par Madame Anne Marie MARTEL, gérante, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

**VU** l'article 4 paragraphe 8 dudit contrat de prêt à usage, stipulant que : « L'emprunteur s'engage à libérer à première demande du Prêteur, tout ou partie des biens objets des présentes, pour le cas où le Prêteur recevrait une demande d'acquisition desdits biens, par un tiers. »

**VU** le début des travaux de construction du « Village des Marques » et les projets de cession de terrains sur l'ensemble des parcelles citées ci-dessus, non compris la parcelle 458 ZC 128, lieudit « En Crozet »,

**VU** la demande de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien acceptée par le GAEC LA LECHERE, de reprendre les parcelles prêtées sauf la parcelle 458 ZC 128, lieudit « En Crozet », pour un usage de pâturage,

**VU** la demande de renouvellement de la convention mentionnée ci-dessus par le GAEC LA LACHERE pour la parcelle 458 ZC 128, lieudit « En Crozet »,

**CONSIDERANT** que cette demande est recevable,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : de consentir au profit du GAEC LA LECHERE, dont le siège social est à Valserhône (Ain) 625 Chemin de la fin du Chêne, un contrat de prêt à usage portant sur la parcelle, propriété de la CCPB, sise à VALSERHONE (Ain) commune déléguée de Châtillon en Michaille, cadastrée 458 ZC 128, lieudit « En Crozet », d'une superficie de 15 251 m<sup>2</sup>.


**ARTICLE 2 :** de consentir cette mise à disposition au moyen d'un prêt à usage, à titre gratuit, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour se terminer le 31 mars 2026.

**ARTICLE 3 :** de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valsérhône, le **06/04/2023**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le Président  
**Patrick PERRÉARD**



Mise en ligne le 13 avril 2023